Crédit de Fr. 920'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours

1. INTRODUCTION

Les projets immobiliers actuellement en cours de réalisation en ville de Delémont engendrent un besoin de transformation ou d'extension du réseau électrique. A noter que tous les projets soumis au Conseil de Ville dans le cadre de cette demande de crédit sont des nouvelles installations, des renforcements de puissance ou des extensions. Ils ne peuvent donc pas être financés par les crédits-cadres pour l'entretien des réseaux votés par le Conseil de Ville lors de sa séance du mois de novembre 2014.

2. PROJET « POMPAGE RONDEZ »

La construction des immeubles à la rue Auguste-Quiquerez nécessite le démontage de la ligne 16'000 V située le long de la Sorne en direction du Colliard. Cette ligne alimente les stations de pompage d'eau potable des Rondez. Il est donc impératif de maintenir la sécurité d'approvisionnement électrique de ce tronçon. Le projet prévoit la mise sous câble complète de tout le tronçon.

3. RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU COMPLEXE IMMOBILIER « FIDFUND MANAGEMENT »

Le raccordement du complexe immobilier en cours de construction entre la RDU et la rue Emile-Boéchat doit être fait depuis la station « Rossemaison » vu les puissances importantes nécessaires sur ce site. Les travaux de génie civil ont été anticipés lors des travaux de l'automne dernier dans le secteur.

4. PROJET STATION « FMB »

La demande de puissance faite dans le cadre de la réalisation du projet de cinéma nécessite le renforcement de la station transformatrice existante « FMB » qui arrive actuellement à saturation en fonction des manifestations commerciales dans le secteur. Un nouveau transformateur plus puissant et une nouvelle distribution basse tension doivent être installés.

5. PROJET STATION « TURCK IMMOBILIER SA »

Dans le cadre de l'agrandissement de l'usine en cours de réalisation, l'augmentation de la puissance demandée nécessite la construction d'une nouvelle station transformatrice et le raccordement 16'000 V de celle-ci.

6. PROJET STATION PROVISOIRE DE CHANTIER EN ZONE INDUSTRIELLE

La demande de puissance faite dans le cadre du chantier de construction d'une usine nécessite la mise à disposition d'une station transformatrice provisoire de chantier. C'est une demande particulièrement rare à Delémont et démontre de façon réjouissante l'importance de ce chantier. Il sera procédé à la location d'une station mobile qui sera refacturée au promoteur.

La demande de crédit pour la construction de la station transformatrice définitive de l'usine fera l'objet d'un message séparé lorsque les puissances seront connues.

7. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 920'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

 mise sous câble station Gygax - pompage Rondez travaux de génie civil pour mise sous câble Station Gygax - pompage Rondez raccordement du complexe immobilier « Fidfund Management » renforcement station transformatrice FMB nouvelle station transformatrice « Turck immobilier SA » travaux de génie civil pour station « Turck immobilier SA » raccordement 16'000 V station « Turck immobilier SA » location station transformatrice mobile pour chantier en zone industrielle 	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	95'000 255'000 70'000 95'000 190'000 80'000 50'000
- divers et imprévus et pour arrondi	<u>Fr.</u>	25'000

TOTAL HT Fr. 920'000.-

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 6 février 2015. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

Ce crédit sera financé par voie d'emprunt. Il sera amorti sur une durée moyenne de 50 ans, à l'exception du point 6 (autofinancement durant la durée de location). Le taux d'intérêt prévisible sur une longue durée est de 3 %. La charge financière de cet emprunt sera de Fr. 43'000.- par année.

L'autofinancement est dans tous les cas garanti par les contributions de raccordements des différents promoteurs ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements.

8. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux est prévue en 2015-2016 pour suivre les projets industriels.

9. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 mars 2015

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 16 mars 2015 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

<u>arrête</u>

- 1. Le crédit de Fr. 920'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Jeanne Beuret Edith Cuttat Gyger